

**ARMY, NAVY AND AIR FORCE  
VETERANS IN CANADA - CADET  
MEDAL OF MERIT**

**MÉDAILLE DU MÉRITE DES CADETS  
DES ANCIENS COMBATTANTS DE  
L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES  
FORCES AÉRIENNES AU CANADA**

**GENERAL**

1. The Army, Navy and Air Force Veterans in Canada (ANAVETS), as a legacy to its desire to promote excellence and awareness of the CCO, has established the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada Cadet Medal of Merit (ANAVETS Cadet Medal of Merit).

2. One medal shall be awarded at each CSTC to the top cadet, male or female, for each course listed in paragraphs 6, 7 and 8 hereunder.

**DESCRIPTION**

3. The decoration consists of a pewter-coloured medallion with ribbon. At the centre of the medallion is the centre portion of the ANAVETS insignia. Circling the insignia is written "Army Navy & Air Force Veterans in Canada" on one face and the French equivalent on the other face. Along the edge, there is a striped border of red, white and blue. The ribbon, 3.5 cm wide, is blue with two sets of thin vertical stripes of red and white. A metal bar at the top of the ribbon reads CADET and a second metal bar at the bottom of the ribbon, to which the medallion is joined, reads MERITUM.

**SELECTION CRITERIA**

4. The following selection criteria shall be used to determine the medal recipients:

- a. overall achievement on the course;

**GÉNÉRALITÉS**

1. Les Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (ANAVETS), par leur volonté de promouvoir l'excellence et une meilleure reconnaissance des OCC, ont établi la Médaille du mérite des cadets des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (Médaille du mérite des cadets ANAVETS).

2. On remettra une médaille au meilleur cadet ou cadette à chaque CIEC pour chacun des cours énumérés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessous.

**DESCRIPTION**

3. La décoration comprend un médaillon de couleur étain avec ruban. Au centre du médaillon se trouve la partie centrale de l'insigne d'ANAVETS. Autour de l'insigne s'inscrivent les mots «Les anciens combattant de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada» sur une face et la version anglaise sur l'autre face. Une bordure de rayures rouge, blanc et bleu orne le médaillon. Le ruban, d'une largeur 3.5 cm, est bleu avec deux groupes de minces rayures verticales de rouge et blanc. Une barrette en métal gravée avec le mot «CADET» s'attache au bout supérieur du ruban. Une deuxième barrette, à laquelle se joint le médaillon et qui est gravée avec le mot «MERITUM», s'attache à la partie inférieure du ruban.

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

4. Les critères de sélection suivants seront utilisés pour déterminer les récipiendaires des médailles:

- a. rendement global pendant le cours;

- b. leadership qualities;
- c. instructional abilities (criteria used if applicable to the course for which the medal is being awarded);
- d. dress and deportment;
- e. motivation; and
- f. cooperation with others.

- b. aptitudes au leadership;
- c. aptitudes à l'instruction (critère utilisé si approprié au cours pour lequel la médaille est décernée);
- d. tenue et conduite;
- e. motivation; et
- f. coopération avec autrui.

### **SELECTION COMMITTEES**

5. For each course listed in paragraphs 6, 7 and 8 hereunder, the CSTC Commanding Officer shall form a selection committee comprised of members of his staff. These committees shall ensure the most deserving candidates are selected to receive the medals in accordance with the selection criteria.

### **COMITÉS DE S ÉLECTION**

5. Pour chacun des cours énumérés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessous, le commandant du CIEC ordonnera la formation d'un comité de sélection composé de membres de son personnel. Ces comités devront s'assurer que seuls les meilleurs candidats sont sélectionnés pour recevoir les médailles en accord avec les critères de sélection.

### **SEA CADETS**

6. Sea cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

### **CADETS DE LA MARINE**

6. Les cadets de la Marine inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Boatswain Trade Group III Course;
- b. Gunnery Trade Group III Course;
- c. Sailing Trade Group III Course;
- d. Silver Sail Course;
- e. Shipwright Course;
- f. Marine Engineering Course;
- g. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- h. Fitness and Sports Instructor Course;

- a. Cours de manœuvrier du groupe de métier III;
- b. Cours de canonnier du groupe de métier III;
- c. Cours de voile du groupe de métier III;
- d. Cours de voile – Argent;
- e. Cours de charpentier;
- f. Cours de mécanicien de navire;
- g. Cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;
- h. Cours d'instructeur de conditionnement

- physique et de sports;
- i. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
  - j. Music Trade Group III Course; and
  - k. Advanced Pipes and Drums Course.
- i. Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;
  - j. Cours de musique du groupe de métier III; et
  - k. Cours avancé de cornemuses et tambours.

### **ARMY CADETS**

7. Army cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

- a. Parachutist Course;
- b. Expedition Instructor Course;
- c. Leadership and Challenge Course;
- d. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- e. Fitness and Sports Instructor Course;
- f. Royal Canadian Army Cadets National Rifle Team;
- g. Fullbore Marksmanship Phase 2 Course;
- h. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
- i. Advanced Musician Course; and
- j. Advanced Pipes and Drums Course.

### **AIR CADETS**

8. Air cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

### **CADETS DE L'ARMÉE**

7. Les cadets de l'Armée inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Cours de parachutiste;
- b. Cours d'instructeur d'expéditions;
- c. Cours d'art du commandement et défi;
- d. Cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;
- e. Cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports;
- f. Équipe nationale de tir des Cadets royaux de l'Armée canadienne;
- g. Cours de tir de précision gros calibre – Phase 2;
- h. Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;
- i. Cours avancé de musique; et
- j. Cours avancé de cornemuses et tambours.

### **CADETS DE L'AIR**

8. Les cadets de l'Air inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Advanced Aviation Technology Course – Airport Operations;
- b. Advanced Aviation Technology Course – Aircraft Maintenance;
- c. Advanced Aerospace Course;
- d. Leadership and Ceremonial Instructor Course;
- e. Fitness and Sports Instructor Course;
- f. Survival Instructor Course;
- g. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
- h. Music Levels 4-5 Course; and
- i. Pipes & Drums Levels 4-5 Course.

- a. Cours de technologie avancée de l’aviation – Opérations d’un aéroport;
- b. Cours de technologie avancée de l’aviation – Entretien d’aéronef;
- c. Cours d’aérospatiale avancée;
- d. Cours de leadership et d’instruction du cérémonial;
- e. Cours d’instructeur de conditionnement physique et de sports;
- f. Cours d’instructeur en survie;
- g. Cours d’instructeur de tir de carabine à air comprimé;
- h. Cours de musique niveaux 4-5; et
- i. Cours de cornemuses & tambours niveaux 4-5.

9. Air cadets participating in the Power Pilot Scholarship and Glider Pilot Scholarship are not eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit as they are eligible candidates for the Air Force Association of Canada Medal that is awarded for those courses. Refer to [CATO 52-08](#) for more details on this medal.

9. Les cadets de l’Air participant à la Bourse de pilote d’avion et la Bourse de pilote de planeur ne sont pas admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS, car ils sont admissibles à la Médaille de l’Association des Forces aériennes du Canada qui est décernée pour ces cours. Se référer à l’[OAIC 52-08](#) pour de plus amples détails sur cette médaille.

### COMMON SUMMER COURSES

### COURS D’ÉTÉ COMMUNS

10. Some summer courses are common to the three elements. Here is the list of common summer courses for Sea cadets, Army cadets and Air cadets:

10. Certains cours d’été sont communs aux trois éléments. Voici la liste des cours d’été communs pour les cadets de la Marine, les cadets de l’Armée et les cadets de l’Air:

- a. Fitness and Sports Instructor Course;
- b. Air Rifle Marksmanship Instructor Course; and
- c. Music courses as specified in paragraphs 12 and 13 hereunder.

- a. Cours d’instructeur de conditionnement physique et de sports;
- b. Cours d’instructeur de tir de carabine à air comprimé; et
- c. Cours de musique tel qu’indiqué aux paragraphes 12 et 13 ci-dessous.

11. Sea cadets, Army cadets and Air cadets attending a common summer course at the same CSTC shall be considered to be on the same course for the purpose of awarding the ANAVETS Cadet Medal of Merit. Only one medal shall be awarded to the top male cadet or the top female cadet on the course, whether it is a Sea cadet or an Army cadet or an Air cadet.

12. For summer 2011, Sea cadets on the Music Trade Group III Course, Army cadets on the Advanced Musician Course and Air cadets on the Music Levels 4-5 Course shall be considered to be on the same course for the purpose of awarding the ANAVETS Cadet Medal of Merit.

13. For summer 2011, Sea cadets and Army cadets on the Advanced Pipes and Drums Course and also Air cadets on the Pipes & Drums Levels 4-5 Course shall be considered to be on the same course for the purpose of awarding the ANAVETS Cadet Medal of Merit.

### **DISTRIBUTION OF MEDALS**

14. Annually, D Cdts & JCR shall forward an appropriate quantity of medals to CSTCs based on the number of summer courses being conducted for that year in each location.

### **MEDAL PRESENTATIONS**

15. An ANAVETS representative shall present the medals to the recipients at the graduation parades of the different CSTCs. If an ANAVETS representative is not available, the Reviewing Officer shall present the medals.

### **MULTIPLE MEDALS RECIPIENTS**

16. A cadet having already received the ANAVETS Cadet Medal of Merit may also, in subsequent years, be the best cadet on other

11. Les cadets de la Marine, les cadets de l'Armée et les cadets de l'Air participants à un cours d'été commun au même CIEC seront considérés être sur le même cours en ce qui a trait à la remise de la Médaille du mérite des cadets ANAVETS. Seulement une médaille sera décernée au meilleur cadet ou à la meilleure cadette sur le cours qu'il soit un cadet de la Marine, un cadet de l'Armée ou un cadet de l'Air.

12. Pour l'été 2011, les cadets de la Marine sur le Cours de musique du groupe de métier III, les cadets de l'Armée sur le Cours avancé de musique et les cadets de l'Air sur le Cours de musique niveaux 4-5 seront considérés être sur le même cours en ce qui a trait à la remise de la Médaille du mérite des cadets ANAVETS.

13. Pour l'été 2011, les cadets de la Marine et les cadets de l'Armée sur le Cours avancé de cornemuses et tambours ainsi que les cadets de l'Air sur le Cours de cornemuses & tambours niveaux 4-5 seront considérés être sur le même cours en ce qui a trait à la remise de la Médaille du mérite des cadets ANAVETS.

### **DISTRIBUTION DES MÉDAILLES**

14. Annuellement, la D Cad & RJC fera parvenir une quantité appropriée de médailles aux CIEC en fonction du nombre de cours d'été enseignés pour l'année en cours à chaque endroit.

### **REMISE DES MÉDAILLES**

15. Les médailles seront présentées aux récipiendaires par un représentant d'ANAVETS lors des parades de graduation aux différents CIEC. Si un représentant d'ANAVETS n'est pas disponible, les médailles seront présentées par l'officier de revue.

### **RÉCIPIENDAIRES DE MÉDAILLES MULTIPLES**

16. Un cadet ayant déjà reçu la Médaille du mérite des cadets ANAVETS peut également, lors d'années subséquentes, être le meilleur cadet

courses for which this medal is awarded thus the possibility of this cadet receiving one or two additional ANAVETS Cadet Medal of Merit.

17. For second-time medal recipients, a silver coloured maple leaf clasp shall be affixed in the middle and center of the medal and ribbon. For third-time medal recipients a gold coloured maple leaf clasp shall be affixed in the middle and center of the medal and ribbon.

18. To receive their medal and ribbon affixed with a silver or gold coloured maple leaf clasp, second-time and third-time medal recipients shall return the second or third ANAVETS Cadet Medal of Merit they received at the graduation parade to the ANAVETS National Headquarters, through their squadron Commanding Officer. ANAVETS shall have the medal and ribbon affixed with the appropriate coloured maple leaf clasp and then returns the affixed medal and ribbon to the cadet. Follow the same procedure as for medal and/or ribbon replacement, see paragraphs 20 and 21 hereunder.

### **NOTIFICATION OF AWARD**

19. In the week following the graduation parade, the CSTC Commanding Officer or his designate shall provide, by electronic mail, information on the medal recipients to D Cdts 2-2, the ANAVETS Dominion Secretary-Treasurer ([anavets@storm.ca](mailto:anavets@storm.ca)) and the ACL Executive Director ([execdir@aircadetleague.com](mailto:execdir@aircadetleague.com)). The following information is required for each medal recipient:

- a. medal recipient's given name(s) and surname;
- b. medal recipient's rank at the squadron;

sur d'autres cours pour lesquels cette médaille est décernée donc il y a possibilité pour ce cadet de se voir remettre une ou deux Médailles du mérite des cadets ANAVETS additionnelles.

17. Pour les récipiendaires d'une deuxième médaille, une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur argent sera fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban. Pour les récipiendaires d'une troisième médaille, une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur or sera fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban.

18. Pour recevoir leur médaille et ruban avec une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur argent ou or, les récipiendaires d'une deuxième ou d'une troisième médaille doivent retourner la deuxième ou troisième médaille reçue à la parade de graduation au siège national de l'ANAVETS, à travers leur commandant d'escadron. ANAVETS fera fixer une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur appropriée à la médaille et au ruban pour ensuite retourner cette médaille et ruban avec agrafe au cadet. Suivre la même procédure que pour le remplacement d'une médaille et/ou d'un ruban, voir les paragraphes 20 et 21 ci-dessous.

### **AVIS DE LA REMISE**

19. Dans la semaine suivant la parade de graduation, le commandant du CIEC ou son délégué doit soumettre, par courrier électronique, des informations sur les récipiendaires des médailles au D Cad 2-2, au secrétaire-trésorier du dominion ANAVETS ([anavets@storm.ca](mailto:anavets@storm.ca)) et au Directeur exécutif de la LCA ([execdir@aircadetleague.com](mailto:execdir@aircadetleague.com)). Les informations suivantes sont requises pour chaque récipiendaire de la médaille:

- a. le(s) prénom(s) et le nom de famille du récipiendaire de la médaille;
- b. le grade du récipiendaire de la médaille à l'escadron;

- |   |   |
|---|---|
| c. medal recipient's squadron number;   | c. le numéro d'escadron du récipiendaire de la médaille;  |
| d. location where the medal was awarded;  | d. l'endroit où la médaille a été décernée;   |
| e. indicate the course for which the cadet is a medal recipient; and  | e. indiquer le cours pour lequel le cadet est récipiendaire de la médaille; et  |
| f. indicate if the medal recipient also received one or two other ANAVETS medal(s) for other course(s) than the one indicated at Para 19e above and if so, which course(s), which location(s) and what year(s). | f. indiquer si le récipiendaire de la médaille a également reçu une ou deux autre(s) médaille(s) ANAVETS pour un ou deux autre(s) cours que celui indiqué au para 19e ci-haut et si oui, quel(s) cours, quel(s) endroit(s) et quelle(s) années. |

### **MEDAL AND/OR RIBBON REPLACEMENT**

20. A replacement medal and/or ribbon may be obtained by submitting a written request to the ANAVETS National Headquarters. The following information must be included with the request:

- a. medal recipient's given name(s) and surname;
- b. medal recipient's squadron number at the time of award, and if two or three different squadrons for a second-time or third-time medal recipient, indicate the different squadrons;
- c. year in which the medal was awarded or years in which the two or three medals were awarded for a second-time or third-time medal recipient;
- d. location where the medal was awarded, and if two or three different locations for a second-time or third-time medal recipient, indicate the different locations;

### **REPLACEMENT D'UNE MÉDAILLE ET/OU D'UN RUBAN**

20. Une médaille et/ou un ruban de remplacement peuvent être obtenus en faisant parvenir une demande écrite au siège national de l'ANAVETS. Les informations suivantes doivent être incluses avec la demande:

- a. le(s) prénom(s) et le nom de famille du récipiendaire de la médaille;
- b. le numéro d'escadron du récipiendaire de la médaille au moment de la remise, et si deux ou trois escadrons différents pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille, indiquer les différents escadrons;
- c. l'année où la médaille a été décernée ou les années où les deux ou trois médailles ont été décernées pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille;
- d. l'endroit où la médaille a été décernée, et si deux ou trois endroits différents pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille, indiquer les différents endroits;

- e. medal recipient's telephone number(s);  
and
- f. mailing address where the medal and/or  
ribbon are to be sent.

- e. numéro(s) de téléphone du récipiendaire  
de la médaille; et
- f. l'adresse postale où la médaille et/ou le  
ruban doivent être expédiés.

21. The replacement medal and/or ribbon request is to be sent by mail to the ANAVETS National Headquarters at the following address:

21. La demande pour une médaille et/ou un ruban de remplacement doit être envoyée par la poste au siège national de l'ANAVETS à l'adresse suivante:

The Army, Navy and Air Force Veterans in  
Canada  
Dominion Headquarters  
6 Beechwood Avenue, Suite #2  
Ottawa, ON  
K1L 8B4

Les Anciens combattants de l'Armée, de la  
Marine et des Forces aériennes au Canada  
Quartier général du Dominion  
6 Avenue Beechwood, Suite #2  
Ottawa, ON  
K1L 8B4